

Compte-rendu du conseil d'école du 09 novembre 2020
--

Présents : Mme Gautier, adjointe au maire, Mme Lemoine, conseillère municipale - Mme Guido, directrice - Mmes Desvaux et Verrier, MM. Bonnaire et Matis, professeurs des écoles - Mmes Arnaud, Dubois, Oughlisi et Passos Vasco, M. Sadouki, représentants des parents d'élèves. - Mme Aubry, ATSEM - Mme Cherbonnet, responsable du restaurant scolaire.

Excusés : Mme Marsa, inspectrice de l'éducation nationale, M. Collet, maire de Médréac, Mmes Brunet et Massart, professeurs des écoles, Mme Truffaut, conseillère municipale.

Ordre du jour :

- Bilan des élections et installation du conseil d'école.
- Effectifs de l'école.
- Approbation du règlement intérieur.
- Présentation de la charte de la Laïcité
- Sécurité à l'école : présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), bilan des premiers exercices de l'année.
- Présentation des projets pédagogiques.
- Bilan financier de l'OCCE.
- Bilan des décisions du dernier conseil d'école.
- Travaux, matériel, investissements.
- Questions des représentants des parents

1- Bilan des élections et installation du conseil d'école.

Nous débutons le conseil d'école par un tour de table.

Bilan des élections :

Nombre d'électeurs inscrits : 166

Nombre de votants : 80

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 77

Le taux de participation a été de 48,19%.

5 parents d'élèves ont été élus : ARNAUD Manuela - DUBOIS Solenn - OUGHLISI Maiwenn - PASSOS VASCO Diana - SADOUKI Samir

Le rôle du conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Dans le cadre du conseil d'école, les parents élus servent de relais auprès des autres parents. Les questions concernant une classe ou un enseignant n'ont pas à figurer à l'ordre du jour du Conseil d'Ecole. En cas de difficultés, les parents concernés doivent **impérativement** prendre **d'abord** rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant, puis si besoin avec la Directrice, et en dernier lieu avec l'Inspectrice de la circonscription de Montfort sur Meu.

2- Effectifs actuels

Les effectifs sont actuellement de 116 élèves, répartis en 5 classes : 25 TPS-PS-MS-GS (2 TPS/ 13 PS/ 5 MS / 5 GS avec Mme Desvaux et Mme Aubry ATSEM), 22 GS-CP (5 GS/ 17 CP avec M. Matis et Mme Mancheron ATSEM), 23 CE1-CE2 (12 CE1/ 11 CE2 avec M. Bonnaire), 22 CE2-CM1 (11 CE2/ 11 CM1 avec Mme Verrier), 24 CM1-CM2 (5 CM1/ 19 CM2 avec Mme Guido et Mme Massart). Il y a 2 AESH à l'école, Mme Guemene et Mme Routier. Il y a donc 30 élèves de maternelle et 86 élèves d'élémentaire.

La prévision des effectifs pour la rentrée de septembre 2020 va être faite courant novembre-décembre. La mairie va fournir les listes des naissances de 2018 et 2019 à la directrice afin qu'elle puisse faire ses prévisions.

3- Approbation du règlement intérieur

Aucune modification n'a été apportée.

Le règlement est disponible sur le site de l'école et est affiché dans le hall. Chaque famille signe le règlement de l'école en début d'année, le conseil d'école demande à ce qu'il soit respecté.

4- Présentation de la Charte de la Laïcité

La charte de la laïcité expliquée aux enfants distribuée aux parents par le biais des cahiers en début d'année est présentée au conseil d'école.

5- Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté).

Chaque école actualise son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à sa situation précise. Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...).

L'alerte est déclenchée par la directrice : lorsqu'elle est prévenue par les autorités (mairie, préfecture, gendarmerie, police, inspection académique) ou par le signal national d'alerte ou

lorsqu'elle est témoin d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour l'école et son environnement.

Durant l'année scolaire, l'école organise des exercices (confinement, barricadement et fuite). Les exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges des enfants.

L'école organise au moins deux exercices incendie dans l'année.

Ce plan est de la responsabilité du directeur d'école. Son déploiement est de la responsabilité de tous les adultes travaillant dans cette structure scolaire.

La mise en place de ce PPMS sur les temps périscolaires (garderie et cantine) est de la responsabilité de la mairie et doit prendre appui sur celui de l'école.

Un exercice incendie a été fait le jeudi 17 septembre, les classes ont été évacuées en bon ordre et tout le monde a entendu l'alarme incendie.

Un exercice attentat-intrusion a été fait le jeudi 15 octobre. L'alerte a été donnée par le biais des Talkie-walkies qui se trouvent dans chaque classe. Il a été demandé aux classes de se barricader. Toutes les classes ont entendu l'appel. Les élèves se sont montrés très calmes et très à l'écoute des consignes.

Suite à cet exercice, une difficulté a été soulevée. Les volets, dans les classes de maternelle sont mécaniques et ils doivent tous être baissés lors d'un exercice de barricadement. Ceci a pris un temps certain. De plus, 3 portes de l'école ont été difficiles à fermer. Ces points ont été vus avec la mairie.

Les représentantes de la municipalité précisent qu'un devis est en cours pour les volets à commande électrique et que la possibilité de mettre des verrous va être étudiée.

6- Projets pédagogiques

Les projets pédagogiques s'appuient sur le projet d'école (2016-2020).

Il y a deux axes de progrès qui sont travaillés systématiquement lors des sorties :

AXE 1 : AMELIORER l'expression orale et écrite des élèves.

AXE 2 : FAVORISER la réussite dans des situations de recherche.

De plus, trois parcours ont été déterminés :

Parcours éducation artistique et culturelle

Parcours citoyen

Parcours numérique

Conseil d'enfants (parcours citoyen)

Des élections de délégués ont eu lieu la semaine du 12 octobre dans toutes les classes de l'élémentaire. Ils se réuniront en conseil d'enfants dirigé par la directrice. Le premier aura lieu en décembre. Les élèves pourront ainsi exposer leurs problèmes, leurs demandes et suggestions qui ont un rapport avec la vie de l'école.

Conseil municipal des jeunes (parcours citoyen)

La municipalité va mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Deux élus, Mme Crespel et M. Pollet, sont venus présenter le projet aux CM1 et CM2. Celui-ci a suscité beaucoup d'intérêt. Les candidats des deux écoles ont fait campagne et les élections ont eu lieu le 17 novembre. Deux représentants CM1 et deux représentants CM2 de chaque école ont été élus.

Piscine

Il n'y aura pas de séances cette année car la piscine de St Meen Le Grand est fermée pour travaux pour deux ans (années scolaires 2020-2021 et 2021-2022).

Questionnement : les séances de piscine font partie de l'enseignement obligatoire. N'y a-t-il pas un risque de créer des inégalités entre les enfants si les élèves ne peuvent aller à la piscine ? L'année scolaire dernière (2019-2020), les élèves n'ont déjà pas pu s'y rendre car les séances programmées sont tombées pendant le confinement. Pour le moment l'Inspection de Montfort sur Meu n'a pas de solution à proposer étant donné que la piscine de Montfort est elle aussi fermée. La municipalité va interroger la Communauté de Communes pour voir si une autre solution n'existerait pas.

Permis piéton CE2 et CM1 de l'école (parcours citoyen) et Permis internet CM1 et CM2 (Parcours numérique et citoyen)

Comme tous les ans, ces projets seront reconduits cette année. L'équipe enseignante a décidé que dorénavant, ce sont les CE2 qui passeraient le permis piéton et les CM1 le permis internet. Cette année est une année de transition, c'est pour cela que les CM1 vont devoir passer leur permis piéton et leur permis internet la même année.

Un gendarme de la brigade de prévention viendra dans la classe des CM1-CM2 au mois de mars pour parler des dangers de la route mais aussi des dangers d'internet. Cette intervention a vocation à être renouvelée tous les ans.

Tout au long de leur scolarité, les élèves sont sensibilisés aux dangers d'internet et exercent leur esprit critique sur ce qui circule sur internet avec l'aide des enseignants.

Médiathèque (Parcours culturel)

Cette année, étant donné le protocole sanitaire d'une part et le plan vigipirate renforcé d'autre part, les classes ne peuvent pas se rendre à la médiathèque.

Par conséquent, c'est la médiathèque qui viendra à nous environ une fois par mois. Laure, la responsable de la médiathèque et une bénévole, sont venues à l'école pour lire des histoires aux plus jeunes et pour proposer des livres à l'emprunt à tous. Chaque élève a pu choisir au moins un livre. Ce moment a été très apprécié. Expérience à renouveler !

Projet Orgue - Musique à l'école (Parcours artistique et culturel) - 4 classes

Le projet, à l'initiative de l'association Musique et orgues, consiste en la création d'un conte musical autour de l'instrument orgue qui retrace la vie de l'instrument chronologiquement. Deux établissements sont concernés par ce projet : notre école (classes de Mmes Desvaux et Verrier et MM. Bonnaire et Matis), et une classe du lycée La Providence de Montauban de Bretagne.

Un spectacle est prévu en mai-juin 2021 si la situation à ce moment-là le permet.
Les élèves vont bénéficier de séances de musique menées avec les intervenants de l'école de musique de Brocéliande (Montauban de Bretagne) ainsi que l'association Art Comédia. 24 heures d'intervenants dumistes ont été allouées par l'école de musique de Brocéliande à l'école pour ce projet.

Projet Brassens - Musique à l'école - 1 classe

La classe des CM1-CM2 bénéficie d'un projet mené en partenariat avec l'école de musique de Brocéliande. Le groupe rennais *Leila and the Koalas* proposera 5 séances d'une heure et demie autour de l'artiste Georges Brassens de janvier à mars 2021. Le résultat final sera présenté en fin d'année selon des modalités qui n'ont pas encore été définies.

La totalité du projet est subventionnée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Sorties avec nuitées (Parcours citoyen, éducation artistique et culturelle et numérique)

Un projet de sortie pour les CM2 et un autre pour les CE1 et CE2 sont en cours de préparation mais les enseignants ne savent pas encore s'ils pourront être menés à bien en cette année si particulière. Pour le moment, les sorties autres que pour aller au gymnase sont déconseillées à cause de l'élévation du plan vigipirate.

Les autres projets ne sont pas encore définis. Les enseignants s'adaptent au fur et à mesure des instructions reçues. Tout dépendra de l'évolution de la crise sanitaire et de la vigilance attentat.

7- Bilan de l'OCCE

C'est une association qui permet aux enseignants de gérer de l'argent au sein de l'école. Cet argent sert à financer les projets pédagogiques et l'achat de petit matériel pour les classes.

On part en début d'année à 3 930,72€ sur le compte. Cette réserve provient du fait que des sorties n'ont pas pu être réalisées l'an passé mais que les subventions de l'APE ont été versées. Le reliquat sera alloué aux sorties de l'année en cours.

Les dons des parents s'élèvent à 832€ cette année (750€ l'année dernière). Pour information, nous reversons 277,70€ à l'OCCE pour l'assurance.

Les parents qui souhaitent voir le bilan financier peuvent en faire la demande auprès de la directrice ou de M. Bonnaire qui s'occupe de l'OCCE.

Les enseignants remercient tous les parents qui s'investissent à tous les niveaux pour l'école et pour les enfants.

8- Bilan des demandes du dernier conseil d'école

Sonnette à l'entrée de l'école et alarme dans la salle des maîtres

Réponse de la municipalité : Le devis est en signature. L'installateur passera prochainement pour installer ces deux dispositifs (interphone et alarme).

Il y aura un interphone à l'entrée ainsi que deux kits mains libres. Une gâche électrique pour une ouverture à distance va aussi être installée.

La municipalité a bénéficié d'une subvention pour la sécurisation des écoles. Un gendarme viendra à l'école pour faire le point sur la sécurité.

Informatique : L'équipe enseignante avait fait une demande de Vidéo Projecteur Interactif et d'un tableau blanc pour équiper une nouvelle classe (celle des GS-CP) lors du dernier conseil d'école.

Réponse de la municipalité : Une subvention "Ecole numérique" a été lancée. Réponse janvier 2021.

Bancs et tables pour les enfants pour les deux cours.

L'achat n'a finalement pas été nécessaire. Deux tables et plusieurs chaises ont été mises sous les préaux. Ce mobilier n'était plus utilisé dans les classes.

Le nouveau verrou pour la cabane à vélo a été installé.

Les deux volets en hauteur de la classe des CE2-CM1 ont été débloqués.

Plantations dans la grande cour élémentaire : L'équipe enseignante souhaiterait que soient plantés un ou deux arbres pour avoir de l'ombre ainsi que des arbustes. La municipalité est partante, ceci pourrait être un projet mené avec les enfants cette année.

Un parent élu nous informe qu'un projet "Mon jardin des rêves" pourrait être mis en place. Les enseignants vont réfléchir à ce projet et il en sera question lors d'un conseil d'enfants.

Machine à laver et frigo

Une nouvelle machine à laver et un nouveau frigo sont arrivés à la rentrée.

9- Travaux, matériel, investissements

- Des lingettes désinfectantes pour aller au gymnase sont arrivées à l'école.

Un grand merci à la municipalité pour toutes ces actions réalisées.

10- Questions des parents

COVID : Est-il possible que les enseignants et le personnel communal aient des masques transparents ?

Réponse : Il a été entendu dans la presse que les enseignants de maternelle en auraient peut-être mais nous n'en n'avons pas reçus. Ce sont les Inspections qui procurent les masques aux enseignants, il n'y a eu aucune livraison en ce sens pour le moment. L'achat n'est pas prévu non plus du côté de la municipalité.

Comment se passe la journée pour les enfants avec l'obligation d'usage des masques, surtout pour les 6-11 ans ? Est-ce qu'ils se portent bien, quelles sont les réactions ?

Réponse : Le port du masque se passe relativement bien. Certains élèves éprouvent une gêne. C'est plus compliqué pour les plus jeunes.

Hommage à Samuel Paty

Ce moment s'est bien passé dans l'école. Une discussion en fonction de l'âge des enfants a eu lieu. Une information sur la liberté d'expression a été faite chez les plus grands.

Demande d'information sur la psychologue scolaire

La psychologue de l'Education nationale accueille et écoute l'enfant en lien avec ses parents et son enseignant. Elle lui offre un lieu où il sera entendu et reconnu à travers l'élaboration de ses ressentis. Elle l'aide à exprimer ses difficultés et réfléchit avec lui, ses parents et son enseignant aux solutions à apporter.

La psychologue de l'Education nationale peut proposer des entretiens avec l'enfant, les parents, l'enseignant.

Les familles peuvent se rapprocher de l'école et de l'enseignant si elles souhaitent la contacter.

La psychologue de l'Education Nationale ne peut répondre à toutes les sollicitations car elle intervient sur 13 écoles (environ 2400 élèves).

Les enseignants et la psychologue travaillent ensemble notamment sur des questions en rapport avec le Coronavirus ou les attentats. Les enseignants ont reçu des éléments de sa part pour les aider à être vigilants et à repérer les signes qui peuvent alerter.

Réponse à la question concernant l'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite)

L'accès à la rampe est à nouveau dégagé. Il ne faut pas hésiter à venir en parler à l'enseignant qui se trouve au portail lorsqu'il y a un problème d'accès.

Réponse à la question concernant les horaires des réunions parents-enseignants. Les horaires ne sont pas les mêmes en fonction des classes (17h30, 18h, 18h30 et 20h) et il n'y a pas d'horaire idéal. Il n'y a pas eu plus de monde à un horaire plutôt qu'à un autre. Les réunions sont annoncées une semaine à l'avance au moins.

Les dates limites des annonces (vente,...) : Merci de mettre une date limite dans les annonces de ventes (livres, chocolats, photos de classes...).

Réponse : Cela est fait habituellement, il s'agit d'oublis.

Adresse sur les factures de cantine et garderie : Peut-on mettre l'adresse de la Trésorerie de Montauban de Bretagne sur les factures ?

Réponse : Oui cela va être fait.

Trésorerie de Montauban de Bretagne
CS 85290
42 rue de Brest
35360 Montauban-de-Bretagne

Restaurant scolaire :

Réponses aux questions concernant l'annulation d'inscription tardive et des enfants non-inscrits mangeant à la cantine :

En cas d'absence de votre enfant, la mairie demande aux parents de prévenir par téléphone (02.99.07.23.20) ou par mail (mairie.de.medreac@orange.fr) **au plus tard le matin-même avant 9h00** et ce quelle qu'en soit la raison. En cette période de crise sanitaire, la municipalité informe que les enfants doivent être placés au restaurant scolaire par groupes de classes, espacés d'1 mètre. Prévenir avant 9h permet de faciliter la mise en place des plans de tables et évite le gaspillage alimentaire.

Au-delà de 3 jours d'absences consécutives, un **certificat médical** vous sera demandé. La facturation du repas n'intervient que si cette clause n'est pas respectée.

La majoration de 1 euro est maintenue en cas de présence d'un enfant non inscrit préalablement sur le portail famille.

En effet, la municipalité constate chaque jour entre 10 et 15 oublis d'inscriptions, ceci complique la tâche du personnel notamment avec l'application du protocole.

Merci de penser à inscrire vos enfants au restaurant scolaire, surtout en début de mois ou après chaque période de vacances vacance.

La commission restauration scolaire se met à la disposition des familles pour échanger sur d'éventuelles difficultés rencontrées. N'hésitez pas à prendre rendez-vous en Mairie.

Déroulement du repas : Un temps calme a été instauré à la fin du repas pour que les élèves se calment avant de retourner en classe. Ils ont alors le droit de chuchoter.

Protocole sanitaire : Les élèves mangent avec leur classe et il y a au moins un mètre d'écart entre les différents groupes. Les enfants ne passeront plus les assiettes, un adulte servira et un autre distribuera l'assiette.

Rappel des horaires de l'école

La directrice rappelle les horaires de l'école :

Accueil du matin 8h40-8h50. Fermeture du portail à 8h50

Accueil du midi 13h20-13h30. Fermeture du portail à 13h30.

Communication avec les parents élus : conseil.ecolemedreac@gmail.com

Compte-rendu rédigé par la directrice.

La directrice Nolwenn Guiodo

La secrétaire de séance Stéphanie Desvaux

